

## DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

**Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.**

Tout étudiant·e admis·e dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement des situations individuelles dont il·elle relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le 13 septembre 2024 dernier délai.

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.

## DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS – Année universitaire 2024-2025

**À retourner au secrétariat  
au plus tard le 13 septembre 2024**

| CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION |  |
|----------------------------------|--|
| Dossier réceptionné par          |  |
| Date                             |  |
| Cachet                           |  |

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

**Nom :**

**Prénom :**

**Téléphone :**

**Mail :**

### PIÈCES À JOINDRE

- La copie d'une pièce d'identité
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers
- Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement

### VEUILLEZ LIBELLER PRÉCISÉMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

| Semestre | UE | Enseignement |
|----------|----|--------------|
|          |    |              |
|          |    |              |
|          |    |              |
|          |    |              |
|          |    |              |
|          |    |              |

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

**Date :**

**Signature de l'étudiant :**

## DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS Année universitaire 2024-2025

Nom :

Prénom :

| CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION |  |
|----------------------------------|--|
| Dossier réceptionné par          |  |
| Date                             |  |
| Cachet                           |  |

### DÉCISION DE LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉTUDIANTS

En application des textes réglementaires de référence (voir page 1), la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants du ..... décide :

La dispense des enseignements suivants :

- UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
  - UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
  - UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
  - UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
  - UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
  - UE : ..... Semestre : ..... Intitulé : .....
- Pour l'année universitaire 2024-2025
  - Pour l'ensemble du cursus de formation en soins infirmiers

Refuse la demande de dispense d'enseignement

Nom du Président de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants : .....

Date : ..... / ..... / 2024

Signature :